



« Le Saviez-vous ?  
La PPV remplace  
anciennement la PEPA ou  
prime Macron avec un  
critère additionnel, elle reste  
facultative et à l'initiative de  
l'employeur ».



## ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. Déterminer les critères d'attribution
2. Consulter le CSE le cas échéant
3. Rédiger l'acte juridique
4. Informer les salariés en recueillant leurs signatures



### Notez-le :

Toutes les entreprises peuvent mettre en place la PPV quel que soit leur nombre de salariés ou leur domaine d'activité.

## LA PRIME DE PARTAGE DE VALEUR (PPV)

### Qu'est ce que la PPV ?

La PPV est un dispositif permettant aux employeurs de verser une prime à leurs salariés. Cette prime sera exonérée de cotisations salariales et patronales ainsi que d'impôt sur le revenu pour le salarié.

### Pourquoi la mettre en place ?

La PPV a pour avantages de :

- verser une prime aux salariés exonérée de cotisations sociales ;
- permettre à l'employeur de motiver et fidéliser les salariés ;
- pallier à la forte inflation de nos jours.

### Montants

Le montant maximal de la PPV pouvant bénéficier d'une exonération est de 3 000 € par salarié et par année civile.

Ce montant peut être rehaussé à 6 000 € : pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant un accord de participation ou d'intéressement ; pour les entreprises d'au moins 50 salariés ayant un accord d'intéressement.

### Par quel moyen la mettre en place ?

Par décision unilatérale de l'employeur ou par voie d'accord conclu entre l'employeur et les salariés.

### Lettre de mission et honoraires

Une lettre de mission spécifique est rédigée afin de détailler les modalités et conditions de réalisation de la mission.

### Contact

Site d'Arras : 92 rue Raoul Briquet - 62223 Saint Nicolas - Tél : 03.21.07.45.04  
Site de Cambrai : 60 rue des Rôtisseurs - 59400 Cambrai - Tél : 03.27.72.00.10  
Site de Dunkerque : 2 place Calonne - 59140 dunkerque - Tél : 03.74.03.03.01  
E-mail : [accueilarras@eca-groupe.com](mailto:accueilarras@eca-groupe.com) / [accueilcambrai@eca-groupe.com](mailto:accueilcambrai@eca-groupe.com) / [accueildunkerque@eca-groupe.com](mailto:accueildunkerque@eca-groupe.com)